

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00921 Numéro SIREN : 879 550 556 Nom ou dénomination : A Mandria

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 1662

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	6 587	1 098	5 489		5 489	
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours	410 514		410 514		410 514	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	417 100	1 098	416 002		416 002	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	438 875		438 875		438 875	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 662 420		1 662 420		1 662 420	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 101 295		2 101 295		2 101 295	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 518 395	1 098	2 517 297		2 517 297	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)		10 000		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		9 248		9 248	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement					
	Provisions réglementées					
	Total I		752		752	
	Produit des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
	Total II					
PROVISIONS						
	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (I)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles		2 499 981		2 499 981	
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 564		16 564	
	Dettes fiscales et sociales					
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes					
	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV		2 516 545		2 516 545	
	Ecart de conversion passif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 517 297		2 517 297	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

16 564

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			1		1	
Total des Produits d'exploitation (I)			1		1	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 150		8 150	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 098		1 098	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			9 248		9 248	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 247		9 247	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	14			Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		0			0	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		0			0	
2. Résultat financier (V-VI)		0			0	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		9 248			9 248	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1			1	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		9 248			9 248	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		9 248			9 248	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Pierre BATTISTINI

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 517 297.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 9 247.57- Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, couvrant la période du 28/11/2019 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1° exercice d'exploitation de la SAS A MANDRIA.

L'épidémie liée au Covid-19 n'a pas eu d'incidence sur l'activité économique et la situation financière de l'entreprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie liée au Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice seront maintenues sur le prochain exercice.

Informations générales complémentaires

La SAS A MANDRIA a obtenu un emprunt obligataire du FIP NEOVERIS CORSE 2017 pour un montant de 2 499 981 €.

Les intérêts au titre de 2020 ont été comptabilisés au compte 23100000 (Immobilisations corporelles en cours) pour un montant de 155 297 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			6 587
Immobilisations corporelles en cours			410 514
TOTAL			410 514
TOTAL GENERAL			417 100

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			6 587	6 587
Immobilisations corporelles en cours			410 514	410 514
TOTAL			410 514	410 514
TOTAL GENERAL			417 100	417 100

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		1 098		1 098
TOTAL GENERAL		1 098		1 098

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 098				
TOTAL GENERAL	1 098				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	43 275	43 275	
Groupe et associés	365 500	365 500	
Débiteurs divers	30 100	30 100	
TOTAL	438 875	438 875	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	365 500		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 499 981		2 499 981	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 564	16 564		
TOTAL	2 516 545	16 564	2 499 981	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 499 981			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		10 000		10 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200
Total	4 200

Variation des capitaux propres

Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	10 000
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	10 000
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	10 000
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	10 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	9 248

Le 09/06/2021

CANARELLI Paul Marie, Président





BAB AUDIT CONSEIL

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

SAS A MANDRIA

**Pont d'Ortolo
20100 SARTENE**

23 Avenue du Lac Marion
Espace Lac Marion
64200 Biarritz
T. 05 59 23 52 30
M. 06 98 52 26 12

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

contact@bab-auditconseil.fr
www.bab-auditconseil.fr

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

S.A.R.L. au capital de 5 000€ - SIRET 517 818 779 00046 - NAF 6920Z

Inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS A MANDRIA

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société A MANDRIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A MANDRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A MANDRIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28 novembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que l'information prévue par l'article L441-6-1 al.1, concernant le nombre de factures reçues et émises ainsi que le rapprochement au total des achats de l'exercice pour les factures reçues et au total des ventes de l'exercice pour les factures émises, n'a été communiquée dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Biarritz,

Le Commissaire aux Comptes

BAB Audit Conseil

Signé numériquement par

CONNECTIVE NV -

CONNECTIVE E-SIGNATURES

de la part de Gwladys Tohier

Date: 06/07/2021 18:19:12

Gwladys TOHIER

Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	6 587	1 098	5 489		5 489	
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours	410 514		410 514		410 514	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	417 100	1 098	416 002		416 002	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	438 875		438 875		438 875	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 662 420		1 662 420		1 662 420	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 101 295		2 101 295		2 101 295	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 518 395	1 098	2 517 297		2 517 297	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
					Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000			10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 248			9 248	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement					
	Provisions réglementées					
	Total I	752			752	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
PROVISIONS	Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
DETTES (1)	Total III					
DETTES (1)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles	2 499 981			2 499 981	
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 564			16 564	
	Dettes fiscales et sociales					
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes					
	Produits constatés d'avance (I)					
Comptes de Régularisation	Total IV	2 516 545			2 516 545	
	Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 517 297			2 517 297	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

16 564

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1		1	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			1		1	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 150		8 150	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 098		1 098	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			9 248		9 248	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 247		9 247	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	14	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	0		0	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	0		0	
2. Résultat financier (V-VI)	0		0	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 248		9 248	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1		1	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 248		9 248	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 248		9 248	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 517 297.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 9 247.57- Euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, couvrant la période du 28/11/2019 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1° exercice d'exploitation de la SAS A MANDRIA.

L'épidémie liée au Covid-19 n'a pas eu d'incidence sur l'activité économique et la situation financière de l'entreprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie liée au Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice seront maintenues sur le prochain exercice.

Informations générales complémentaires

La SAS A MANDRIA a obtenu un emprunt obligataire du FIP NEOVERIS CORSE 2017 pour un montant de 2 499 981 €.

Les intérêts au titre de 2020 ont été comptabilisés au compte 23100000 (Immobilisations corporelles en cours) pour un montant de 155 297 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			6 587
Immobilisations corporelles en cours			410 514
TOTAL			410 514
TOTAL GENERAL			417 100

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			6 587	6 587
Immobilisations corporelles en cours			410 514	410 514
TOTAL			410 514	410 514
TOTAL GENERAL			417 100	417 100

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		1 098		1 098
TOTAL GENERAL		1 098		1 098

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 098				
TOTAL GENERAL	1 098				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	43 275	43 275	
Groupe et associés	365 500	365 500	
Débiteurs divers	30 100	30 100	
TOTAL	438 875	438 875	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	365 500		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	2 499 981		2 499 981	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 564	16 564		
TOTAL	2 516 545	16 564	2 499 981	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 499 981			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		10 000		10 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200
Total	4 200

Variation des capitaux propres

Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	10 000
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	10 000
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	10 000
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	10 000

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 28/11/2019 au 31/12/2020

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	9 248

Le 09/06/2021
CANARELLI Paul Marie, Président



BAB AUDIT CONSEIL

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

SAS A MANDRIA

**Pont d'Ortolo
20100 SARTENE**

23 Avenue du Lac Marion
Espace Lac Marion
64200 Biarritz
T. 05 59 23 52 30
M. 06 98 52 26 12

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTE SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

contact@bab-auditconseil.fr
www.bab-auditconseil.fr

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020**

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

S.A.R.L au capital de 5 000€ - SIRET 517 818 779 00046 - NAF 6920Z
Inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

SAS A MANDRIA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

À Biarritz,

Le Commissaire aux Comptes

BAB Audit Conseil

Gwladys TOHIER
Associée

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV-
CONNECTIVE E SIGNATURES
de la part de Gwladys Tohier
Date: 06/07/2021 18:18:06

A MANDRIA

Société par actions simplifiée

au capital de 13.300 EUR

Siège social : Pont d'Ortolo

20100 Sartène

RCS 879 550 556

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du 30 juillet 2021

L'an 2021

Le 30 juillet, à 13h00,

Au siège social

Les associés de la Société par Actions Simplifiée A MANDRIA au capital de 13.300 euros, divisé en 13.300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

. M. Paul CANARELLI

Propriétaire de 100 actions,

. Mlle Santa Louissette CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. M. Paul Marie CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. M. Jean Toussaint CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. Le FIP NEOVERIS CORSE 2017 représenté par XXXXXX

Propriétaire de 3.300 actions,



TOTAL : 13.300 actions sur 13.300 actions composant le capital

Les associés présents ou représentés représentant plus de 1/5 des actions ayant droit de vote, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La SARL BAB AUDIT CONSEIL représentée par Mme Gwladys TOHIER dont le siège est sis 22, avenue du lac Marion 64200 Biarritz, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 517 818 779, en qualité de commissaire aux comptes régulièrement convoquée est absente.

M. CANARELLI Paul, préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- questions diverses.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2020.
- Le rapport de la Présidence ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- Les textes des résolutions que nous nous proposons de soumettre au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la Présidence.

Lecture est donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de **9247,57 euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale des associés prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 223 quater du Code Général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat au poste report à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire des associés constate que consécutivement à cette décision, le compte CAPITAUX PROPRES ET RESERVES se présentera dorénavant comme suit :

Capital Social	10000,00	euros
Réserve légale	0	euros
Report à nouveau débiteur	-9247,57	euros
Total :	752.43	euros

En outre conformément à l'article 243 bis du CGI, la collectivité des associés reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, soient les conventions intervenues directement ou indirectement entre la société et l'un de ses présidents ou associé, constate que le quorum nécessaire pour statuer est atteint, approuve expressément les conventions y figurant.

Les associés intéressés n'ont pas pris part au vote conformément à la loi

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés non intéressés

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conformes aux présentes, aux fins d'accomplissement de toutes formalités consécutives requises ou nécessaires auprès de qui il appartiendra et spécialement auprès du greffe du Tribunal de commerce du lieu du siège social pour l'exécution des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les actionnaires présents ou par leurs mandataires, après lecture.

. M. Paul CANARELLI

. Mlle Santa Louissette CANARELLI

. M. Paul Marie CANARELLI

. M. Jean Toussaint CANARELLI

. Le FIP NEOVERIS CORSE 2017 représenté par


Absent